

DÉCEMBRE 2021 | NEWSLETTER # 21

LA GALE PSOROTIQUE OVINE

Par **Cyrille TESSON**, référent régional de la filière petits ruminants

La Gale Psorotique Ovine connaît en France une recrudescence qui ne se dément pas depuis plusieurs années. Elle a des répercussions sanitaires et économiques, mais également en termes de bien-être animal. Toutes les races de moutons y sont sensibles. Les moyens de contrôle existent mais sont lourds à mettre en œuvre et coûteux pour les éleveurs. Ils concernent aussi bien les animaux que l'environnement.

Les gales sont des maladies cutanées très prurigineuses dues à des acariens parasites du tissu épidermique superficiel de leur hôte. Les trois formes de gales rencontrées chez les ovins sont la gale sarcoptique (très rare en France), la gale chorioptique (localisée notamment aux membres) et la gale psoroptique due à *Psoroptes ovis*. Cette dernière est responsable de lésions pouvant être très étendues et est aussi rencontrée chez les bovins.

CONTAGIOSITE - INFESTIVITE

Très peu de *Psoroptes* suffisent à déclencher la maladie chez un mouton. La contagion peut donc être très rapide dans un cheptel. En outre, certaines zones de l'animal peuvent abriter des acariens sans signes cliniques pendant de longues périodes. Ce sont notamment les conduits auditifs, la zone inguinale... ; on parle de sites critiques. Ce portage asymptomatique peut être à l'origine de résurgence dans des cheptels que l'on croyait être débarrassés de la maladie.

Les acariens peuvent également survivre dans l'environnement. La durée de cette survie dépend de la température et de l'humidité, mais n'excède pas 3 semaines quelque soient les conditions. Un vide sanitaire de cette durée permet donc d'assainir l'environnement (bâtiment, abris extérieurs, zones de grattage...). Les acariens sont sensibles à la déshydratation (diminution de la reproduction) et les périodes estivales sèches voient donc une diminution des symptômes et le la contagion.

PATHOGENIE

Les acariens de la gale se nourrissent de lipides épidermiques par abrasion de l'épiderme. Ce sont les excréments des parasites qui provoquent des réactions d'hypersensibilité à l'origine du prurit et d'exsudation cutanée. Les premières lésions cutanées apparaissent très rapidement après l'infestation.

SYMPTOMATOLOGIE

Elle peut apparaître longtemps après la contamination d'un troupeau. La laine des zones touchées change de couleurs et devient cassante et tombe. Des croûtes orangées caractéristique peuvent se former. Seules les zones laineuses sont touchées.

Le prurit est tellement intense qu'il y a des répercussions sur l'état général des animaux avec baisse d'ingestion, et donc amaigrissement ou chute de croissance chez les jeunes. Il y a également des répercussions sur la croissance embryonnaire, sur la production laitière et sur le comportement maternel des brebis.



DIAGNOSTIC

Le diagnostic est principalement clinique. Il est confirmé par examen microscopique de raclages cutanés. Les zones de prédilection pour réaliser ces raclages sont les périphéries des lésions. Ils doivent être fait tôt dans l'évolution de la maladie.

Un test sérologique est en cours de validation sur le terrain mais n'est pas encore commercialisé.

PREVENTION

Il n'existe pas de prévention médicale de la gale psoroptique. Il faut essayer de ne pas introduire la maladie dans un cheptel. Les principales voies d'introduction étant les achats (porteurs asymptomatiques) et les mélanges de cheptel (volontaires ou non) ou encore les prêts d'animaux (bélier).

D'autres vecteurs que les ovins existent : animaux domestiques ou sauvages, intervenants en élevages (matériel de tonte).

TRAITEMENTS

Les deux principaux types de traitement utilisable sont les traitements topiques ou les lactones macrocycliques injectables. Pour ces dernières, selon la molécule, plusieurs injections à 1 ou 2 semaines d'intervalle peuvent être nécessaire. C'est la Doramectine qui a la meilleure efficacité (1 injection à 0,3 mg/kg).

L'utilisation de bains antiparasitaires est également efficace mais sont lourds à mettre en œuvre (surtout si l'éleveur ne dispose pas d'équipement adéquat). Ils doivent être renouveler 2 fois à 1 ou 2 semaines d'intervalle. Les résidus de ces bains seront pulvérisés dans les bâtiments ou sur les supports de grattage afin de détruire les parasites présents dans l'environnement.

